

## COMITE SYNDICAL DU SCOT DE LA GRANDE REGION DE GRENOBLE

Séance du mercredi 9 décembre 2020 à 18h00

Compte-rendu

Le mercredi 9 décembre eux mille vingt à 18 h 00, le Comité syndical de l'Etablissement Public du SCoT de la Grande Région de Grenoble s'est réuni sur la convocation de Laurence THÉRY, Présidente.

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 30

Nombre de délégués votants (présents et représentés) : 27

### Titulaires présents :

Mmes et MM., Pierre BEJAJI, Vincent FRISTOT, Jean-Luc CORBET, Franck FLEURY, Philippe CARDIN, Pierre LABRIET, Laurent THOVISTE, Dominique ESCARON, Nicolas PINEL, (Grenoble-Alpes Métropole), Bruno CATTIN, Anne GERIN, Nadine REUX, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Roger VALTAT, Dominique PALLIER, (Communauté de Communes de Bièvre Est), Jean-Pierre PERROUD, Dominique PRIMAT, (Bièvre Isère Communauté), Béatrice VIAL, Claude DIDIER, (Communauté de Communes du Trièves) , Gilbert CHAMPON, Albert BUISSON, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté), Laurence THERY, Jean-François CLAPPAZ, Coralie BOURDELAIN, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

### Suppléante présente :

Mme Séverine JACQUIER, (Grenoble-Alpes Métropole),

### Titulaires absents excusés ayant donné pouvoir sur toute la séance :

M. Florent CHOLAT (Grenoble-Alpes Métropole), représenté par Mme Séverine JACQUIER

M. Anthony MOREAU (CAPV) pouvoir à M. Bruno CATTIN

M. Yannick NEUDER, (Bièvre Isère Communauté) pouvoir à M. Jean-Pierre PERROUD

M. Martial SIMONDANT, (Bièvre Isère Communauté) pouvoir à Mme Dominique PRIMAT

### ORDRE DU JOUR

- Validation du compte-rendu du comité syndical du 6 novembre 2020,

- Programme de travail du premier semestre 2021 et organisation,

- Délibérations :

- Modification des statuts de l'Etablissement Public du SCoT,
- Administration générale – budget – Débat d'orientation budgétaire 2021,
- Administration générale – budget - Demande de subvention à l'agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour 2021,
- Administration générale – ressources humaines - Dispositif indemnitaire adossé au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour la filière technique et dispositions complémentaires,
- Administration générale – ressources humaines – Adhésion au contrat groupe chèque déjeuners du CDG 38
- Administration générale – ressources humaines – Adhésion au contrat de prévoyance CDG38

- Administration générale – ressources humaines – Mandat au CDG 38 pour le renouvellement des contrats cadre pour les chèques déjeuner
- Administration générale – budget – Ouverture anticipée des crédits d'investissement sur l'exercice 2021.

### **1/ Installation du comité syndical**

La Présidente **Laurence THÉRY** ouvre la séance et remercie les élus de leur présence à cette assemblée. Elle signale avoir reçu une délibération de la Communauté de communes du Trièves modifiant la liste des délégués titulaires et suppléants.

Il convient donc de prendre en compte cette modification, à savoir : Monsieur Claude DIDIER devient délégué titulaire et Monsieur Robert CUCHET devient délégué suppléant.

**Laurence THÉRY** déclare donc le comité syndical installé.

### **2/ Adoption PV du dernier Comité Syndical**

**Laurence THÉRY** propose la validation du compte-rendu du comité syndical du 6 novembre 2020. Celui-ci n'appelle pas d'observations de la part des conseillers, celui-ci est donc adopté.

### **3/ Programme de travail du premier semestre 2021 et organisation**

**Laurence THÉRY** propose ensuite de débattre sur les orientations de travail pour les 6 à 9 mois du début de mandat. Ce programme a été établi en lien avec le Bureau qui s'est tenu le 25 novembre.

Il est proposé de prendre ce temps pour partager à la fois les bases et les connaissances du SCoT, ses orientations dans son évaluation, les questions soulevées, et les enjeux pour la suite du mandat.

#### *Organisation des groupes de travail*

Le programme de travail est synthétisé dans la note de synthèse adressée aux délégués en préparation du Comité.

Le travail se fera dans trois directions :

- Des groupes de travail, organisés autour d'un Vice-Président et d'un délégué élu au bureau, permettront de partager le contenu et la connaissance des thématiques. Ils associeront les membres du bureau mais avec l'ensemble des délégués titulaires et suppléants. Ils veilleront à faire les aller-retours nécessaires avec les EPCI afin que ce qui se dit au SCoT est partagé dans les territoires et que leurs attentes soient bien prises en compte. Il s'agit de faire remonter les initiatives des territoires et de les capitaliser, et déterminer les forces et faiblesses du territoire vis-à-vis de chaque thème.
- Dans le même temps, une mission sera engagée pour aller au-devant des exécutifs et des Présidents d'EPCI, pour travailler ces priorités et les attentes vis-à-vis du SCoT.

Elle explique avoir eu un échange avec **Martial SIMONDANT** à ce sujet et annonce que ces travaux se feront bien évidemment en total transparence en lien avec les exécutifs et les Présidents des EPCI.

A l'issue d'un premier travail, une première restitution des travaux des groupes sera proposée en avril. L'objectif sera de croiser les thématiques pour éviter les approches par silo, en travaillant autour des quatre axes majeurs : les transitions économiques, environnementales, sociétales, les risques et le changement climatique.

- A plus court terme, pour permettre une phase d'acculturation, 3 séances de webinaires seront mises en place. Les principaux sujets évoqués seront la portée réglementaire du SCoT, de rappeler les grandes lignes du document de 2012, les résultats des bilans 2018 et les enjeux des transitions. Pour permettre au plus grand nombre de pouvoir y assister, les jours et les horaires

seront différents. Ces 3 modules seront identiques dans le contenu mais pourront s'ouvrir de façon différente suivant les participants.

Un mail sera adressé à tous les délégués SCoT (titulaires et suppléants) dans les prochains jours pour s'inscrire à l'une des trois dates : 15 décembre 2020, 19 janvier 2021 et le 21 janvier 2021

**Laurence THÉRY** sollicite les délégués pour savoir si, à ce stade, ils souhaitent émettre des questions ou avis. Comme cela n'appelle pas de remarque de la part des délégués, elle propose de poursuivre autour de l'organisation et le positionnement de l'Etablissement et de ses élus.

#### *Positionnement de l'Etablissement*

**Laurence THÉRY** rappelle que l'objectif est d'arriver à partager ensemble ce que sera la suite du SCoT et la construction d'un projet de territoire.

Pour cela, le SCoT doit organiser le débat et devenir le lieu de ce débat. C'est au sein de l'EP SCoT que l'on va co-construire l'inter-territorialité.

Il faut pour cela adopter de nouvelles approches et nouvelles méthodes :

- Cela nécessite comme indiqué précédemment de travailler avec les exécutifs des EPCI et communiquer avec les territoires. Le précédent SCoT a été vécu comme quelque chose de « descendant » et prescriptif, l'idée maintenant est de travailler avec les territoires et que les projets soient débattus et consentis.
- Les délégués SCoT doivent devenir de véritables ambassadeurs dans les territoires.
- Il est proposé que les comités syndicaux ne se tiennent pas exclusivement à Grenoble, dans les locaux de la métropole, que l'on puisse faire des déplacements dans les territoires. Cela permettra d'échanger avec les exécutifs des EPCI, avec une possibilité aux Présidents d'EPCI de présenter leur territoire et leurs attentes vis-à-vis du SCoT.
- Considéré longtemps comme quelque chose de technocratique, le SCoT doit devenir pragmatique.

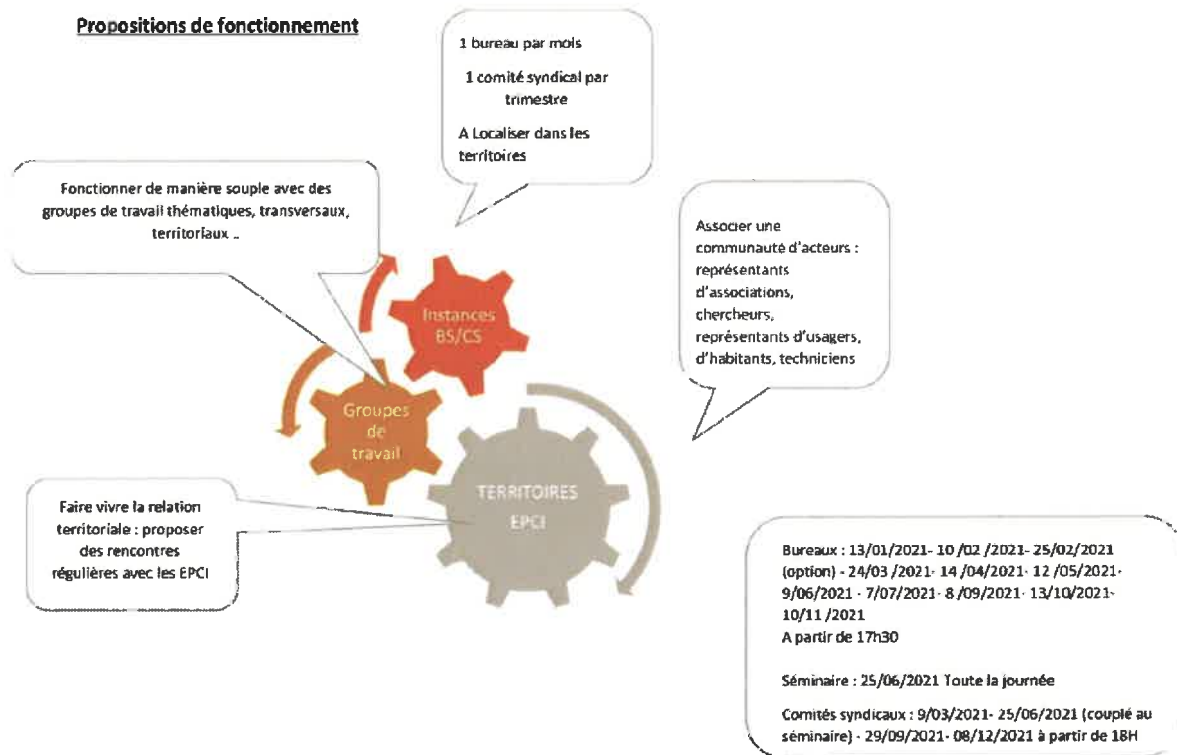
Ces points n'appellent pas de questions de la part des délégués.

#### *Organisation des instances de l'EP SCoT :*

**Laurence THÉRY** propose une organisation renouvelée du travail des élus, sur la base de nouveaux formats de travail :

- Un Bureau renforcé et représentatif de chacun des territoires, avec des réunions mensuelles,
- Quatre comités syndicaux par an,
- Une priorité donnée au travail en groupe, associant l'ensemble des délégués et pouvant être élargis autant que de besoin vers l'extérieur.

Laurence Théry présente le graphique qui a été communiqué aux délégués :



Elle rappelle que la composition des groupes de travail reste à construire.

Concernant l'association d'autres acteurs au SCoT, la liste n'est pas close, **Laurence THÉRY et Philippe CARDIN** ont été contactés notamment par la représentante du conseil de développement de Grenoble Alpes Métropole. **Laurence THÉRY** propose de les associer mais souhaite ouvrir le débat sur ce point car elle ne connaît pas les rôles des conseils de développement dans chaque EPCI.

**Gilbert CHAMPON** représentant la communauté de communes de Saint-Marcellin-Vercors-Isère approuve le principe d'associer les conseils de développement par ailleurs actifs sur le territoire.

**Laurent THOVISTE** signale qu'il faut laisser un peu de temps aux nouveaux conseils de développement de s'installer.

Il intervient en complément sur deux sujets :

- Un gros travail avait été fait au cours de quatre séminaires lors du bilan. Il souhaite que l'on ne perde par ce travail qui posait de grandes questions et enjeux sur ce que devait être le SCoT, en s'appuyant à la fois sur le travail de l'agence d'urbanisme et sur des regards extérieurs (Magali Talandier, des universitaires). Il est utile de ne pas perdre ce travail qui était très intéressant.
- Le deuxième point concerne les territoires qui ne sont pas actuellement dans le SCoT mais qui pourraient y rentrer, une démarche et une réflexion pourrait être mise en place. Comment initier un début de dialogue avec ces territoires ?

**Laurence THÉRY** reprend les points énoncés par **Laurent THOVISTE** :

- Sur le premier point, la question n'est pas du tout évacuée ; l'intégralité des débats, des conclusions des sujets qui ont été posés, doivent être mis à profit. Les webinaires prévus ne permettront pas de retracer la totalité de ce qui a été traité dans ces précédents séminaires. Ils auront une portée réglementaire et apporteront les principaux chiffres clés sur une durée de deux heures environ. Les travaux mis en place dans ces séminaires serviront à apporter de la matière dans chaque groupe de travail. Il pourrait être envisagé également de faire revenir certains intervenants de ces séminaires pour reparler de certains sujets, et de les associer au séminaire de synthèse pour retravailler sur les axes transversaux.

- **Laurence THÉRY** signale que le groupe de travail qui sera animé par **Jean-Claude DARLET** traitera des coopérations et du lien avec les territoires voisins.

Il n'y a pas d'autres interventions sur ce point.

*Les grands axes de travail et la consolidation des travaux des groupes de travail.*

Comme mentionné précédemment, Laurence THÉRY rappelle que le projet de territoires s'inscrira en quatre axes majeurs :

- Les transitions de la société
- Les transitions environnementales et énergétiques
- Les transitions économiques
- Le risque et le changement climatique.

**Laurence THÉRY** prévient les délégués que le modèle retenu n'est pas du tout descendant, acquis, posé, chaque groupe de travail pourra développer ses propres approches, les différents éléments seront ensuite rassemblés et synthétisés selon les quatre axes.

**Laurence THÉRY** propose deux points d'étape intermédiaires de consolidation :

- Une première consolidation en avril qui permettra un premier croisement des thématiques autour des 4 axes stratégiques précédents.
- Une seconde consolidation en séminaire fin juin.

*Constitution des groupes de travail*

Les délégués du SCoT seront appelés à se répartir dans plusieurs groupes de travail qui se réuniront au premier semestre. Ils seront pilotés par un ou plusieurs membres du bureau.

Le but sera de repartir des éléments de connaissance existants pour élaborer une feuille de route. Ils seront pilotés par les membres du bureau.

Les groupes seront accompagnés notamment par l'administration du SCoT et l'agence d'urbanisme.

Laurence THÉRY présente ensuite le tableau de la note de synthèse, reprenant les différentes thématiques et approches transversales et les élus pilotes.

<b>Thématiques et approches transversales</b>	<b>Pilotage</b>
Stratégies agricoles et alimentaires. Préservation des espaces, forêt et espaces naturels. PAIT Outils foncier ruraux.	Roger VALTAT Nadine REUX
Dynamiques de proximité : habitat et logement, évolution des modes de vie et mutations du travail. Transitions et résiliences économiques : économie présentielle, économie sociale et solidaire. Dynamique des villes et des centralités, commerces et opérations de revitalisation, équipements.	Bruno CATTIN Pierre BEJAJI
Valorisation et préservation des ressources, qualité de l'air Energies, eau, biodiversité, mobilités dé carbonées	Martial SIMONDANT Vincent FRISTOT
Mobilités, accessibilité, logistique	Coralie BOURDELAIN
Transitions touristiques, tourisme, montagne Développement des coopérations : relations avec les territoires de montagne, liens avec les PNR	Jean-Claude DARLET
Transitions et résiliences économiques : Economie productive et d'intermédiation (éco système, services aux entreprises...)	Philippe CARDIN Franck FLEURY
Transitions et résiliences économiques : économie circulaire Relations aux acteurs locaux et Mobilisation citoyenne	Béatrice VIAL
Développement des coopérations : Coopérations régionales, INTERSCoT, relations avec le bassin Lyonnais	Philippe CARDIN
Changement climatique, transition environnementale : risques, climat et santé	Philippe CARDIN, Laurent THOVISTE, Vincent FRISTOT

Anne GERIN intervient en demandant les modalités pratiques d'inscription.

Arnaud GERME explique que des mails vont être envoyés mi-janvier à l'ensemble des délégués afin qu'ils se positionnent dans ces groupes de travail. Il rappelle que les délais sont courts et le nombre de groupes de travail important. Il sera proposé aux élus de faire part de leurs souhaits, en hiérarchisant leurs choix. Un calendrier global de ces réunions va également être mis en place pour qu'ils puissent se déterminer.

Le formulaire pour l'inscription des groupes thématiques sera accompagné d'une description écrite plus précise pour permettre aux absents de mieux appréhender les contenus.

Laurence THÉRY explique que les techniciens du SCoT ont déjà commencé à travailler sur le sujet.

Arnaud GERME ajoute qu'un cadrage va être également fait en janvier avec les responsables de groupe pour connaître les attentes et objectifs. Un travail va également être mené en lien avec l'agence d'urbanisme pour enrichir le contenu des différents groupes.

Un document synthétique va être conçu pour représenter les contours des différents groupes et les questions soulevées car il est important de travailler de façon homogène dans les différents groupes.

En l'absence de question, Laurence THÉRY propose de passer au vote des délibérations.

#### 4/ Délibérations

- Modification des statuts de l'EP SCoT

Laurence THÉRY explicite les modifications proposées qui permettront :

- à chaque intercommunalité d'être représentée par un vice-président au bureau,

- le transfert du siège de l'Etablissement (actuellement l'Hôtel du Département) au :
- 44, avenue Marcelin Berthelot à Grenoble,
- enfin, d'adapter certaines dispositions aux évolutions de contexte territorial ou juridique intervenues depuis 1995, notamment pour ce qui concerne les schémas et comités de secteur.

**Albert BUISSON** intervient en disant qu'il était tout à fait d'accord sur une évolution des statuts car ceux-ci datent de 1995. Par contre, il souhaiterait ajouter un point supplémentaire dans les modifications à apporter.

En tant que Doyen ayant présidé à l'élection du Président, il a constaté que le mode de scrutin était très compliqué, en effet le vote des délégués n'a pas la même valeur suivant les territoires d'origine, il est affecté un nombre de tantième en fonction de la superficie et de la population de chaque EPCI. Il propose de revoir ce système de tantièmes qui, selon lui, enlève de l'équité entre les délégués.

**Laurence THÉRY** entend la demande de **Albert BUISSON** mais explique que le SCoT est financé par les contributions des EPCI, contributions qui sont établies sur la base des populations et que les tantièmes ne font que reproduire le calcul des participations.

**Albert BUISSON** comprend mais s'interroge sur le fait d'avoir à la fois des nombres de délégués différents selon les collectivités, et de raisonner également en tantièmes, qui complexifie l'ensemble.

**Philippe CARDIN** intervient en rappelant la règle, cela ne dépend pas simplement de la population mais de la superficie du territoire. Si on enlevait la représentation en tantième, il faudrait recalculer le nombre de délégués par territoire et le nombre de délégués de la Métropole serait plus important et les territoires moins peuplés seraient moins représentés.

**Albert BUISSON** énonce qu'à sa connaissance, le CGCT ne permet pas à une collectivité adhérente de d'avoir plus de 30% des voix et demande que cela soit vérifié (vérification faite : l'Article L5721-2 du Code Général des collectivités indique : *"La répartition des sièges au sein du comité syndical entre les collectivités locales et les établissements publics membres du syndicat mixte est fixée par les statuts"*.)

La modification doit être approuvée par les EPCI, **Albert BUISSON** souhaiterait que la question de la modification dans la répartition des voix soit posée dans la consultation.

**Vincent FRISTOT** prend la parole en disant que la question posée est une question de fond, qui interroge les équilibres politiques. Le sujet de la représentation actuelle a été travaillé longuement et issu d'un équilibre trouvé entre collectivités. Il serait souhaitable que ce débat soit dissocié de la présente modification qui ne porte pas sur le fond et sur les équilibres entre collectivités.

**Laurence THÉRY** approuve l'approche de **Vincent FRISTOT** et explique que les chantiers qui attendent les nouveaux élus sont considérables. Il serait souhaitable de reconsidérer cette modification de statuts plus tard. La question posée est très importante mais ne peut être travaillée maintenant, elle sera intégrée plus tard aux discussions des groupes de travail.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Budget et débat d'orientation budgétaire 2021**

**Laurence THÉRY** rappelle les grandes orientations indiquées dans la note de synthèse envoyée aux délégués en amont de la réunion.

Elle rappelle que l'exercice déficitaire de 2020 en fonctionnement et investissement prend en considération tout le travail qui a été fait sur les suites l'évaluation (lissage des paiements à l'Agence d'urbanisme sur plusieurs exercices), l'atterrissage lié au déménagement et à l'organisation interne au fonctionnement du SCoT. Le principe d'imputer ces dépenses pour partie exceptionnelles aux résultats des années précédentes avait été admis lors du débat sur le budget supplémentaire en février.



Pour le budget 2021, avant de parler de chiffres, **Laurence THÉRY** considère qu'il faut parler d'intentions. Il y a d'un côté beaucoup de choses sur lesquelles il faut qu'on avance dans les 6 mois qui viennent. D'un autre côté, il faut tenir compte du contexte contraint des collectivités territoriales pour les prochaines années. Aujourd'hui, afin de ne pas perpétuer un déficit structurel et aller amputer les réserves, il est préférable d'être dans un budget un peu moins important que l'année dernière (budget supplémentaire) mais qui nous permette de répondre aux objectifs de l'année.

Il convient donc d'ajuster la voilure :

- Pour les groupes de travail, s'appuyer essentiellement sur les études et analyses qui existent, et mettre l'accent sur l'animation. Il convient également de ne pas envisager à ce stade un nouveau recours aux résultats positifs des exercices précédents,
- Pour les recettes, il est proposé de maintenir stable la cotisation des collectivités à 0.98€/hab. Des subventions importantes de l'Agence de l'Eau et de l'ADEME (95 000€) permettront de financer l'animation.

**Bruno CATTIN** intervient concernant le partenariat avec l'agence d'urbanisme. Il explique qu'en bureau il était déjà étonné que le nombre de jours soit ramenés de 300 jours à 200 jours. En recevant les documents pour le comité syndical, il a été encore plus étonné que le nombre de jours soit encore diminué, de 200 jours à 150 jours.

**Laurence THÉRY** convient qu'il avait été donné le nombre de 200 jours en bureau mais rappelle que 300 jours est exceptionnel et s'explique par l'évaluation qui a été faite. Elle explique que depuis 2014, la jauge était de 200 jours, les années 2018 et 2020 étant exceptionnelles.

La situation budgétaire appelle à prendre certaines mesures pour ne pas continuer à « piocher » dans les réserves.

**Laurence THÉRY** rappelle que le nombre de jours pourra être ré-évalué en courant d'année 2021 si besoin.

**Anne GERIN** rappelle que la contribution auprès de l'agence l'année 2020 était de 314 000 € et que l'on passe à 154 000 € en 2021. Dans le même temps, la ligne frais d'étude passe de 15 000€ à 120 000 €. Elle demande si cela signifie que des études qui étaient suivies par l'AURG sont aujourd'hui fléchées sur d'autres prestataires.

**Arnaud GERME** détaille les 120 000€ :

- Une partie sera affectée à un accompagnement extérieur en qui permettra d'affiner le rôle du SCoT au sein de l'inter-territorialité, et les évolutions nécessaires en termes de gouvernance et les liens avec les territoires.
- Une autre sera affectée au partenariat avec l'ADEME auprès de laquelle l'EP SCoT a obtenu une subvention de près de 70 000€ pour 2021 et qui couvre 70% d'une dépense d'animation. Cette étude concerne l'adaptation et l'atténuation du changement climatique sur notre territoire. Aujourd'hui l'ADEME, dans son règlement, demande que cette subvention soit adossée à un marché d'où le fait d'isoler cette dépense, une procédure adaptée devra être lancée. Il faudra étudier si l'Agence peut participer à la consultation.

**Philippe CARDIN** revient sur la participation à l'agence en disant qu'effectivement le versement 2020 s'est fait à hauteur de 314 000€ et que ce montant est important, mais si nous regardons les chiffres sur l'ensemble du mandat, les deux dernières années étaient singulières puisqu'il y avait une évaluation, les montants sur les années précédentes étaient bien moindres.

En effet, la diminution entre 2020 et 2021 est très importante mais elle l'est beaucoup moins si l'on compare à 2014 ou 2015.

**Bruno CATTIN** déplore de ne pas avoir été informé des évolutions significatives, notamment entre les décisions prises en bureau et la communication qui est faite en comité syndical.

**Laurence THÉRY** convient que l'information a été insuffisante, et a eu l'occasion de le reconnaître lors d'un appel téléphonique de Bruno CATTIN en amont de la réunion.



Il est pris acte du débat d'orientations budgétaires.

- **Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse**

**Laurence THÉRY** laisse la parole à **Arnaud GERME**

Il explique qu'une coopération de longue date existe entre le SCoT et l'Agence de l'eau qui finance un certain nombre d'études.

Deux démarches sont en cours sur 2019 et 2020 :

- Etude de la sensibilité de la ressource en eau au changement climatique,
- Etude de la séquence « Eviter, Réduire, Compenser l'imperméabilisation des sols », avec des préconisations en termes d'aménagement, de planification et des ateliers de sensibilisation dans les territoires.

L'année 2021 concernera de la valorisation de ce qui a été fait et la diffusion dans les territoires.

Il est proposé de solliciter une subvention à l'Agence de l'eau pour ce volet, pour un montant anticipé de 25 000 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Evolution du régime indemnitaire pour les agents de la filière technique – mise en place du RIFSEEP**

**Arnaud GERME** explique que cette délibération porte sur la refonte du régime indemnitaire de la filière technique. Fin 2019, il avait été mis en place celui de la filière administrative. Il avait été convenu à ce moment-là qu'à fonction égale, quel que soit la filière, le régime indemnitaire devait être le même.

Les deux filières n'ont pu être traitées dans les mêmes délibérations car les dispositions relatives à la filière technique ne sont parues qu'en début d'année 2020.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Adhésion au contrat cadre de fournitures de titres restaurant mis en place du centre de gestion de l'Isère**

**Arnaud GERME** informe que cette délibération n'a pas d'impact financier, elle permet simplement de pouvoir signer la convention avec le Centre de Gestion 38 concernant les titres restaurant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Adhésion à la convention de participation cadre de protection sociale complémentaire du CDG 38 – volet prévoyance**

**Arnaud GERME** explique que cette délibération concerne la mise en place du contrat de prévoyance. Les agents pourront bénéficier d'un contrat de groupe négocié par le Centre de Gestion. Actuellement, ils bénéficient d'une aide dans le cadre de contrats labellisés souscrits individuellement.

La participation de la collectivité s'élève à 10€ par agent et par mois.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Mandat au centre de Gestion de l'Isère pour un contrat cadre de prestations sociales**

**Arnaud GERME** informe que cette délibération vise à donner mandat au cdg38 pour négocier le prochain contrat de tickets restaurants à partir de 2021 pour le titre des collectivités.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Ouverture anticipée des crédits d'investissement pour l'exercice 2021**

Le budget 2021 ne sera voté qu'en mars, **Arnaud GERME** informe qu'il est utile de prendre cette délibération qui permet de mandater en investissement avant le vote du budget. Les crédits sont réduits, ils ne représentent que 25% des crédits ouverts en 2020.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close par la Présidente, **Laurence THÉRY**.